

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-470370

CA

DP-HA
Autres



NO 17448

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5784

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOENNIS Nourha

Date de naissance :

01/08/1961

Adresse :

Tél. : 0661155894

Total des frais engagés :
Dr. BENJELLOUN Nait
SPECIALISTE ORL

233, Boulevard Yacoub El Mansour
App. No 3 - 2ème Etage
Résidence Al Anfal
05.12.89/00 - CASABLANCA

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

13 JAN. 2020
BOENNIS Nourha

Age :

Nom et prénom du malade :

BOENNIS Nourha

Lien de parenté :

Soi-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Paroxys - Paroxysma

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

21 JAN. 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CONSEIL D'ACCUEIL SIEGE RAM

Signature de l'adhérent(e) :

01/01/2020
Nourha

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 JAN. 2020	C3		300 Drs Dr. BEN ELLOON Nabil SPECIALISTE ORL 35 Boulevard Yacoub B. Mansour ADD. No 5 - 2ème étage Résidence Al Anfal JEDDAH, SAUDI ARABIA	INP : _____

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE D'ASSI TABABA BP 140000 75 51</i>	13/11/20	308,02

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES EBRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET O.R.L

Docteur Najib BENJELLOUN

SPÉCIALISTE O.R.L.
OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge
Chirurgie de la Face du Cou
Exploration et Chirurgie de la Surdité et des Vertiges
Ex. Médecin à L'Hôpital 20 Août, Casablanca
Ex. Chef de Service O.R.L. à l'Hôpital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

اختصاصي في أمراض وجرحة

الأذن - الأنف والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

تشخيص و جراحة الصم والدوخة

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض و جراحة الأذن - الأنف والحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابق

Casablanca, le : 13 JAN. 2020

الدار البيضاء في

Mme BENNIS. Nouzha

116,00

S.V

- Saphir 1 G

1 sachet / Bxj

pdt 7 jours

1000

S.V

- Andol 500

2 cp M et S

pdt 3 jours

900

S.V

- Predni 20

346 mat 104

30,00

S.V

- Oedes 20

Agel 650 07

60,00

S.V

- Doc Vox

1 25 35 104

21,00x2

S.V

- Febratol

Agel 650 07

30,00

S.V

- 1 sachet Melk

Agel 650 07

Dr. BENJELLOUN Najib
SPECIALISTE O.R.L
135, Boulevard Yacoub El Mansour
App. No 5 - 2ème Etage
Résidence Al Asil
95 22 95 12 89 / 00 - CASABLANCA

LOT N°:

UT. AV.:

PPV:

42,00

LOT: 190260
DLUO: 06/2022
69,000DH



ml

LOT: 180954
UT. AV: 09/2022
PPV: 10,000DH

PHARMED
LOT: 6548
UT. AV: 11-22
PPV: 21DH00

PPV: 116DH00
PER: 09-22
LOT: 1979

LOT 181761
EXP 08/2021
PPV 30.000DH



124040

PHARMED
LOT: 6548
UT. AV: 11-22
PPV: 21DH00

124040